

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 19 JANVIER 2016

Membres présents : N. DEMANGEL, R.M FERREIRA, C. JULIEN, M. JULIEN, A. LEBON, MC LEBON, C. PAYEN, V. POUCHOL, B. SALOMON, S. YESSARI, N. MANY (Activ'Seniors), S. GOUNON (Les Givrés), F. MARCHOIS (Directeur).

Membres représentés : P. BARD par C. PAYEN, M. CHARRIERE et A. VERILLAC (MJC Grand Charran) par A. LEBON, J. BROCHIER par C. JULIEN

Membres excusés : S. BERTHON BENOIT, B. GOURDOL (MJC en Rhône Alpes), D. FLEURY

Membres absents : M. GAZANIOL, C. REYNAUD, G. ZILBERMAN, C. MATAS (BVAC), association G3L, C. PEYRE (Information Santé), J.B. RYCKELYNCK (Ville de Valence).

soit 17 votants dont 4 pouvoirs

1/ Approbation du compte-rendu du CA du 10 Décembre 2015

Le compte rendu du CA du 10 Décembre 2015 est approuvé à l'unanimité (15 votants).

Pour le compte rendu partagé du CA partagé avec la MJC grand Charran, la liste des administrateurs présents du Grand Charran sera ajoutée.

Le compte rendu du CA partagé est approuvé à l'unanimité avec cet ajout.

2/ Personnel MJC

- Arrêt maladie N. SCHMITT : Le retour de la salariée est programmé le Vendredi 22 Janvier. Un contrat de remplacement est en cours depuis le 04 Janvier 2016. Le directeur propose sous condition de l'accord de N. SCHMITT que cette dernière puisse solder une partie de ses congés 2015 entre le 25 Janvier et le 04 Mars. Aussi il sollicite l'accord des administrateurs pour prolonger le contrat de son actuelle remplaçante jusqu'au 04 Mars inclus. Le CA approuve la proposition.

- La rencontre collective annuelle des salariés est programmée le Mercredi 03 Février 2016 à 19h0. Les membres du bureau seront présents.

- Contrôle URSSAF : Le Jeudi 21 Janvier à 9h00, un contrôle URSSAF est prévu sur les années 2013-2014.

- Heures complémentaires salariés activités périscolaires : Depuis Septembre 2015 et à l'identique de la saison 2014-2015, les salariés permanents amenés à intervenir en milieu scolaire dans le cadre des ateliers périscolaires sont rémunérés en sus de leur temps de travail sauf pour S. LASFAR (qui est déjà à temps plein). En effet, le directeur rappelle que ces interventions sont prévues dans le cadre d'un marché public avec la Ville de Valence et ne font pas l'objet d'une reconduction tacite chaque saison. Aussi, le CA avait validé le paiement d'heures complémentaires afin que le temps de travail dédié à la MJC ne pâtisse pas de ces nouvelles interventions. Pour la saison 2016-2017, la ville étudie un conventionnement avec les équipements de quartier. Auquel cas, ce temps de travail fera automatiquement partie prenante du contrat actuel des salariés concernés.

3/ Projet social 2017-2020

- Une nouvelle rencontre, le Mardi 12 Janvier 2016, avec la CAF de la Drôme et la Fédération des Centres Sociaux de la Drôme a permis de trouver les réponses aux questionnements des administrateurs posés lors du CA du 10 Décembre. Les MJC de Valence ont la possibilité de déposer 2 demandes d'agrément auprès de la CAF sans que cela remette en cause le partenariat et la complémentarité des 2 structures. Pourtant, au-delà de la présentation du travail collaboratif entre

les 2 associations, il sera nécessaire de mettre en évidence des problématiques spécifiques à chaque territoire justifiant une telle demande.

Les passerelles administratives et financières entre les 2 associations ne seront pas remises en question par la validation de 2 agréments.

- Organisation : Un groupe moteur doit être créé et porter la démarche de renouvellement. Les directeurs proposent de prendre en charge avant cela le travail de bilan et d'évaluation du projet social en cours.

4 / Information des actions de réseau

- Festival Les Oreilles du renard : 5/6/7 Mai 2016 à saint Julien en Saint Alban (Ardèche).

La manifestation ouvre ses portes dès le Jeudi 5 Mai avec la mise en place d'actions dans les villages et d'une soirée d'ouverture.

le CA approuve à l'unanimité le réengagement de la MJC Châteauvert au financement artistique pour un montant de 1000,00€ et mandate le Président pour signer la convention.

- Transformateur de courant discriminatoire : Les MJC Drôme Ardèche proposent la création d'une structure d'animation mobile permettant d'investir l'espace public avec un projet pour la lutte contre les discriminations. Ce projet prendra la forme d'une mise en situation théâtrale au sein d'une structure fermée. Les participants vivront ainsi des situations discriminantes et pourront analyser leurs propres changements éventuels de comportement. Cette animation sera proposée au réseau régional des MJC et fera l'objet d'une prestation.

- Marathon de la Créativité : A partir d'un thème donné à la dernière minute le Vendredi, des équipes préalablement constituées ont 24 heures (Samedi) pour réaliser une oeuvre artistique. Cette dernière peut prendre toutes les formes d'expression possibles. Une présentation des productions est faite le Dimanche. Le réseau des MJC 26/07 propose cette année la deuxième édition qui aura lieu les 15/16 et 17 Avril 2016 (à Annonay).

Une diffusion de l'information doit être faite à l'interne et à l'externe de la MJC pour inviter les adhérents à y participer.

5 / Nouvelles Donnes - Organisation fédérale régionale

A la suite des rencontres sur l'ensemble des territoires de la fédération, 4 scénarii ont été produits pour proposer de nouvelles formes d'organisation de la gouvernance et du réseau fédéral. Un groupe de travail le 30 Janvier a pour mission d'affiner ces travaux pour en tirer 2 scénarii qui seront soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 Mars 2016.

En plus de réunions décentralisées, ces propositions seront envoyées aux MJC en amont de l'AGE afin de leur permettre d'échanger et de mandater leurs représentants.

6 / Divers

- Situation Foyer Laique de Valensolles : Le directeur expose au CA la situation complexe du foyer laïque et son avenir incertain. Les administrateurs apportent leur soutien à cette association historique valentinoise, novatrice dans bien des domaines (Accompagnement à la scolarité par exemple) et se soucient de l'avenir de la présence associative sur ce quartier.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION partagé avec la MJC GRAND CHARRAN

Membres présents : P. BARD, S. BERTHON BENOIT, N. DEMANGEL, R.M FERREIRA, M. GAZANIOL, C. JULIEN, M. JULIEN, A. LEBON, C. PAYEN, C. REYNAUD, B. SALOMON, S. YESSARI, F. MARCHOIS (Directeur).

Membres représentés : M. CHARRIERE par C. JULIEN, MC LEBON par M. JULIEN

Membres excusés : B. GOURDOL (MJC en Rhône Alpes), D. FLEURY, A. MINARD (Les Givrés)

Membres absents : J. BROCHIER, V. POUCHOL, G. ZILBERMAN, ACTIV'SENIOR, C. MATAS (BVAC), A. VERILLAC (MJC Gd Charran), C. PEYRE (Information Santé), J.B. RYCKELYNCK (Ville de Valence).

1 / Prise de décision collective :

- Les Conseils d'administration des MJC Châteauvert et MJC Grand Charran valident à l'unanimité la démarche de renouvellement de l'agrément Centre Social pour la période 2017 - 2020 avec l'intégration de l'animation collective Familles.

2 / Forme du projet à l'étude :

La forme du futur agrément a prêté à discussion entre les administrateurs des MJC.

En effet, l'évaluation de l'actuel projet social (2014 et renouvelé pour 2015-2016) montre quelques éléments qu'il serait important d'étudier :

- Le projet partagé invite à une confusion entre les projets des 2 associations, notamment auprès des partenaires mais aussi auprès des habitants.

- Des problématiques particulières sont aujourd'hui repérées dans chaque secteur d'intervention des MJC.

- L'impact économique du projet actuel montre ses limites pour les 2 MJC, notamment pour celle du Grand Charran.

Certains administrateurs redoutent aussi les conséquences dans le cas de mésentente entre les 2 associations et/ou les 2 directeurs fédéraux.

3 / Pistes envisagées :

Plusieurs pistes sont possibles :

- Un diagnostic partagé pour un renouvellement à l'identique de l'agrément actuel, c'est à dire un projet social partagé avec une répartition économique de la prestation versée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme.

- Un diagnostic partagé prenant en compte les particularités de chaque secteur pour la création de 2 agréments : Un agrément Centre Social pour la MJC Châteauvert et un agrément Espace de Vie Sociale pour la MJC Grand Charran. Les administrateurs conviennent que cette organisation ne doit pas remettre en question le premier projet et la synergie créée entre les 2 MJC. Cette démarche aurait comme conséquence un apport économique supplémentaire à la situation actuelle (La prestation pour un agrément Espace de Vie Sociale est d'environ 15000€ annuels). Par contre, elle suppose pour la CAF de la Drôme la mise en place de 2 projets sociaux distincts, donc 2 territoires.

Enfin, concernant l'animation collective Familles (même niveau de prestation que l'espace de vie sociale), il serait attaché à l'agrément Centre Social.

Les directeurs proposent aux administrateurs de réétudier avec les conseillers de la CAF, la fédération des Centres Sociaux conventionnée pour l'accompagnement des diagnostics d'étudier avant la fin du mois de Janvier 2016 ces alternatives afin de lancer la démarche adaptée. Les administrateurs restent toutefois vigilants à préserver la complémentarité et le partenariat entre les 2 MJC.

4 / Prochaines rencontres :

Un autre Conseil d'Administration partagé est prévu le MERCREDI 29 JUIN 2016 à 19h00 à la MJC Châteauvert.

Des rencontres inter-bureaux des 2 MJC seront programmées pour accompagner la démarche et ainsi rendre compte auprès de chaque Conseil d'Administration.